

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2019

Par suite d'une convocation en date du 29 octobre 2019, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse CAROLLO – M. Maurice BOUYER – M. Patrick SEVIN – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – M. Géraud DELORME – Mme Paule-Léna TOURAILLE – M. Edouard BRUNEL – Mme Bénédikte CHESNEAU – M. Jean-Louis SALORT – Mme Françoise MORGERE – Mme Marie-Anne BOYER – M. Pierre CARRIVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	Mme Claude CHAPPEY
Mme Sally RIBEIRO	à	M. Yves COSCAS
M. Lucien NAÏM	à	M. Claude LAURANS
M. Jean MILCOS	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
M. Arnaud DELROT	à	Mme Colette HUARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. François LE GOT
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Marie-Anne BOYER
M. Pierre RAMOGNINO	à	Mme Françoise MORGERE
M. Marc BOULKEROUA	à	M. Pierre CARRIVE

ABSENTS : M. Christian DELOM - M. Philippe KALTENBACH – M. Gérard AUBINEAU.

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Madame Paule Lena TOURAILLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 20 septembre 2019.

4 – **APPROUVE** à la majorité (6 voix contre) la convention de projet urbain partenarial ci-annexée, à conclure entre l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, la Ville de Clamart et la Société Eiffage Aménagement dans le cadre de la demande de permis d'aménager N°PA 92 023 19 B 0003 déposée par ladite Société pour l'opération d'aménagement «Clamart Plaine Sud-îlot de la Plaine », à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

5 – APPROUVE à l'unanimité (6 abstentions) la convention de rétrocession des voies et espaces communs ci-annexée, à conclure entre l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, la Ville de Clamart et la Société Eiffage Aménagement dans le cadre de la demande de permis d'aménager déposée par ladite Société pour l'opération d'aménagement «Clamart Plaine Sud-îlot de la Plaine » à Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

6 – AUTORISE à l'unanimité (2 abstentions) la vente aux enchères du pavillon, sis 84 avenue Victor Hugo, parcelle N 335 sur la base d'une valeur minimale d'adjudication de 333 000€, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le cahier des charges de la vente aux enchères et accepter les conditions de mise en vente et d'organisation des enchères par Paris Notaires Service et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme ou autres nécessaires à la réalisation de cette cession et à signer tous les actes afférents à cette vente aux enchères pour le compte de la Commune.

Vœu :

REJETTE à la majorité (38 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions) le vœu relatif à l'interdiction des produits phytosanitaires chimiques à Clamart présenté par le groupe Clamart citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h40.

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER